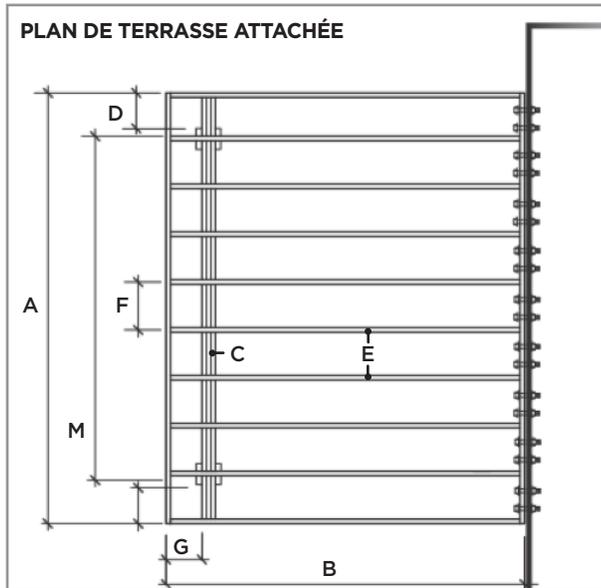


DÉTAILS DE TERRASSE ATTACHÉE (TYPIQUE)

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
VILLE DE DIEPPE



Pour usage interne seulement

Date de réception

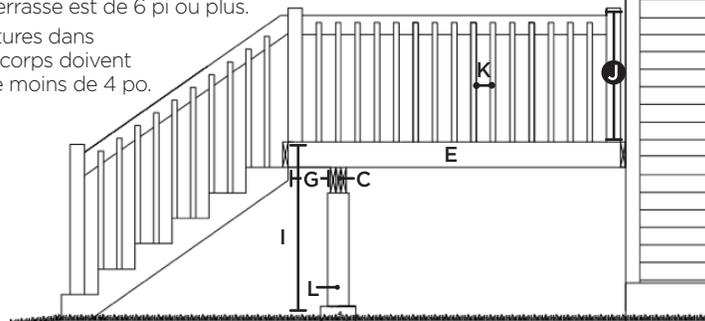
Numéro de demande

INFORMATIONS REQUISES

- A Largeur de terrasse _____
- B Longueur de terrasse _____
- C Taille des poutres _____
- D Surplomb de poutres _____
- E Taille des solives _____
- F Espacement des solives _____
- G Surplomb des solives _____
 • Surplomb max. 16 po pour 2 x 8
 • Surplomb max. 24 po pour 2 x 10
- H Revêtement _____
- I Hauteur de terrasse _____
- J Hauteur du garde-corps _____
- K Ouverture des garde-corps _____
- L Taille des poteaux _____
- M Espacement des poteaux _____
- N Type de fondation _____
- O Taille des cylindres de fondation _____
- P Profondeur des semelles _____
- Q Taille des semelles _____

SECTION DE TERRASSE ATTACHÉE

- Un garde-corps n'est pas requis si la hauteur de la terrasse est moins de 2 pi du sol.
- La hauteur du garde-corps doit être min. 36 po si la hauteur de la terrasse est entre 2 pi et 6 pi de hauteur du sol.
- La hauteur du garde-corps doit être min. 42 po si la hauteur de la terrasse est de 6 pi ou plus.
- Ouvertures dans garde-corps doivent être de moins de 4 po.



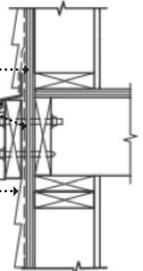
NOTE: Exigences des escaliers (si applicable)

- Les limons d'escaliers doivent être solidement attachés sur au moins 38 mm (1-1/2 po) de bois de terrasse.
- Les garde-corps d'escaliers doivent être min. 36 po de hauteur, et les mains-courantes doivent être situées entre 34 po et 42 po de hauteur.
- Toutes les marches doivent être de hauteur uniforme; min. 4-9/16 po - max. 7-7/8 po.
- Toutes les marches doivent être de profondeur uniforme; min. 10 po - max. 13-15/16 po pour le giron de la marche.

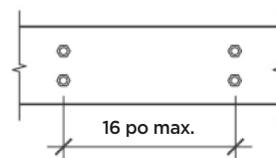
Profondeur des semelles doit être en dessous du niveau du gel (min. 4 pi-6 po).

SECTION DE RACCORD AU BÂTIMENT

- Couvrir le solin avec la membrane de revêtement
- Solin de métal
- Boulons ou vis tire-fonds
- Étriers à solives
- Membrane de revêtement



ÉLÉVATION DE RACCORD AU BÂTIMENT



NOTE:

La terrasse doit être raccordée au bâtiment avec des vis tire-fonds de 4 po de longueur, 1/2 po de diamètre avec entraxe de 16 po.

Nom(s) propriétaire(s) ou agent autorisé

Adresse civique / NID

Signature(s) propriétaire(s) ou agent autorisé

Numéro de téléphone

Date

Les renseignements personnels sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'autorité conférée par la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée aux fins de traitement de la demande. Les questions relatives à la collecte des renseignements personnels peuvent être transmises au greffier, 333, avenue Acadie, Dieppe, Nouveau-Brunswick, E1A 1G9, 506.877.7900.